



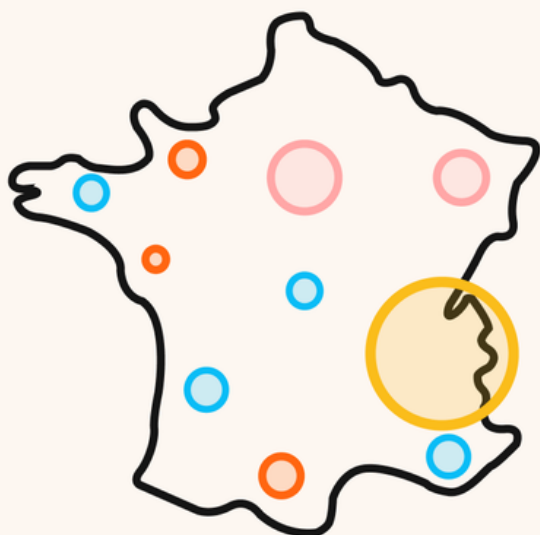
sensei

Bilan de **compétences**

Accéder à un métier qui vous ressemble grâce à un travail d'introspection encadré par un professionnel

Mise à jour le 27/05/2026

Qui sommes-nous ?



9 ans

D'expérience
dans la formation

+ 17 000

Bénéficiaires
accompagnés depuis
2021

+ de 120

Collaborateurs
salariés

4,7/5

de satisfaction sur plus
de 800 notes depuis
2021

La Méthode Sensei

Nous sommes convaincus que l'accompagnement doit être personnalisé et adapté pour renforcer les chances de retrouver du plaisir dans son quotidien.

01

Faire le point sur sa
situation actuelle avec un
spécialiste carrière

02

Bénéficier d'un
accompagnement qui
s'adapte à son rythme de
vie

03

Identifier un projet
professionnel qui vous
motive et vous fera vibrer

Les phases du bilan de compétences

1/ Entretien d'information

Rendez-vous d'information **gratuit obligatoire** avant démarrage du bilan pour :

- Analyser votre demande et vos besoins spécifiques
- Vérifier que le bilan répond à vos attentes
- Confirmer votre engagement volontaire dans la démarche
- Éclairer votre projet professionnel initial
- Choisir la formule d'accompagnement la plus adaptée à votre projet

2/ Phase d'introspection

Vous ferez connaissance avec votre consultant qui vous suivra tout au long de votre bilan. Vous découvrirez aussi notre plateforme digitale et votre espace personnel qui vous accompagnera tout au long de votre parcours.

L'objectif de cette phase est **d'analyser votre demande et définir le cadre personnalisé de votre accompagnement**.

Vous procéderez ensemble à :

- une analyse approfondie de votre parcours et de votre situation
- une clarification de vos besoins et attentes spécifiques
- une définition conjointe des modalités de déroulement adaptées à votre profil afin de déterminer le format d'accompagnement le plus adapté à votre situation.
- Un rappel du cadre déontologique et de confidentialité du bilan de compétences sera également réalisé.

3/ Phase d'investigation

L'objectif de cette phase est de **co-construire votre projet professionnel**. Cela prendra la forme d'un accompagnement personnalisé à travers une série d'entretiens individuels au cours desquels votre consultant aura recours à des outils variés et adaptés à vos besoins tels que :

- Tests Vocation, Profil Pro et Motivation, Big Five, 16PF, Portefeuille de compétences, Matching Métier, Profilage Questionnaires, Recherches documentaires, Enquêtes Métiers, Enquêtes Formations.

Cela permettra :

- D'analyser vos compétences acquises (expériences professionnelles et extraprofessionnelles) et d'identifier votre potentiel, forces, moyens et éventuels blocages.
- Vous explorerez des opportunités professionnelles en lien avec les évolutions actuelles du marché de l'emploi, notamment les transitions numériques et écologiques.
- Enfin, vous élaborerez de manière collaborative avec votre consultant votre projet professionnel et définirez des alternatives (formation, VAE...).



4/ Phase de conclusion

L'objectif de cette phase est de **finaliser et de vous permettre de vous approprier le document phare du bilan de compétences : la synthèse.**

Votre consultant et vous allez co-construire la synthèse de votre bilan puis réaliser un échange dédié sur le document de synthèse avant validation définitive.

Vous élaborerez également des plans d'action concrets pour la mise en œuvre du projet défini. Grâce à son expertise, le consultant prend en compte les besoins socio-économiques du territoire d'activité et les secteurs qui recrutent dans son analyse.

Cette phase essentielle garantit l'appropriation et la compréhension complète de votre accompagnement.

5/ Suivi post Bilan

Un **suivi post-bilan se déroulera 6 mois suivant le dernier entretien**, afin de faire un point sur le déroulé du plan d'actions, les freins persistants ou les nouvelles interrogations qui se seraient présentées à vous.



À quoi s'attendre après un bilan ?

- **Remise d'un document de synthèse personnalisé :** Remise d'un document de synthèse co-construit qui contient :
 - Une analyse détaillée de vos compétences professionnelles et personnelles
 - La présentation du projet professionnel avec propositions concrètes d'évolution ou de réorientation
 - Les conditions et moyens favorisant la réalisation de vos projets professionnels
 - Le plan d'action détaillé avec modalités et étapes de mise en œuvre
 - La possibilité d'entretien de suivi avec votre consultantCe document fait l'objet d'un échange dédié avec votre consultant avant validation finale.
- **Transmission d'annexes personnalisés :** Documents d'appui pour argumenter sur vos projets élaborés avec votre consultant.
- **Des résultats concrets :** Repartir avec une cartographie précise de vos compétences et une stratégie de carrière opérationnelle.
- **Un accompagnement individualisé :**
 - 100% flexible et personnalisé
 - Par un consultant expert
 - Avec un accès illimité à une plateforme digitale
 - Accompagnement confidentiel garanti
 - Suivi complété au fil des rdv qui permet de valider l'atteinte de vos objectifs et de réajuster votre accompagnement pour être au plus proche de vos besoins.

En savoir plus

✓ **Public ciblé**

Tous les salariés ou demandeurs d'emploi
Public spécifié par offre de prestation

✓ **Prérequis**

- Pas de niveau minimum requis
- Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra pour un accompagnement en distanciel

✓ **Objectifs**

- Analyser vos compétences professionnelles
- Préciser vos motivations et vos valeurs
- Identifier vos traits de personnalité
- Explorer des métiers
- Définir vos pistes professionnelles
- Confronter vos projets au marché de l'emploi
- Valider un ou des projets professionnels et/ou de formation
- Décider d'un plan d'action personnalisé

✓ **Durée**

Entre 17 et 22 heures selon la formule choisie.
La durée d'un bilan de compétences se compose exclusivement d'heures d'accompagnement, incluant des entretiens individuels et des travaux pratiques guidés et débriefés par votre consultant.

Accessibilité handicap

Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d'envisager les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référent Handicap :
psh@sensei-france.fr

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au bilan de compétences (inscriptions, relations avec les bénéficiaires...), contactez le référent Julien GAIME :

contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



Modalités et délais d'accès

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de contact sur notre site internet.

Suite à cela, un consultant en développement professionnel vous contactera sous 72 heures afin de positionner un rendez-vous d'information, gratuit et obligatoire qui permet le recueil et l'analyse de vos besoins, contraintes et de votre projet, la vérification des prérequis et la validation de votre inscription, le cas échéant.

L'inscription doit être effective au minimum 14 jours ouvrés avant le début de la prestation.

Méthodes pédagogiques

Notre accompagnement en bilan de compétences se réalise 100% à distance et en ligne.

Un consultant en bilan de compétences sera attribué à chaque bénéficiaire. Il vous accompagnera tout au long de la réalisation de votre bilan lors d'entretiens individuels, ainsi que 6 mois après pour une enquête de satisfaction.

Modalités d'évaluation

Suivi des objectifs du bénéficiaires à l'aide de formulaire à remplir à chaque entretien avec son consultant.

Questionnaire d'évaluation à mi et fin de parcours

Questionnaire d'évaluation 6 mois post-bilan.

Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de remise de synthèse de fin de bilan

Certificat de réalisation

Cadre légal et réglementaire

Selon l'article L.6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. La durée du bilan de compétences est de 24 heures maximum,

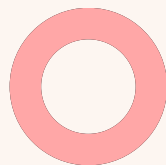
L'article R.6313-4 du Code du travail indique que le bilan de compétences comprend trois phases obligatoires : Une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de conclusion.

Il est mis en œuvre par des professionnels qualifiés qui sont tenus de respecter diverses obligations.

Conformément aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal, nos consultants sont tenus au secret professionnel. Cela garantit la confidentialité des échanges réalisés dans le cadre du bilan de compétences, y compris vis-à-vis de votre employeur.

Nos indicateurs de Résultats

Résultats issus de nos enquêtes de satisfaction 2026 — 420 bénéficiaires interrogés



5/5 satisfaction consultant

Vos consultants ne se contentent pas de vous accompagner — ils vous marquent.



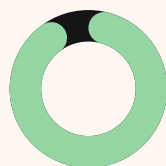
4,9/5 — adaptation au profil

Pas un bilan standard. Un accompagnement taillé pour vous, votre histoire, vos objectifs.



4,8/5 — satisfaction globale

533 personnes ont vécu leur bilan chez nous et elles en sont ressorties transformées.



4,70/5 sur Mon Compte Formation

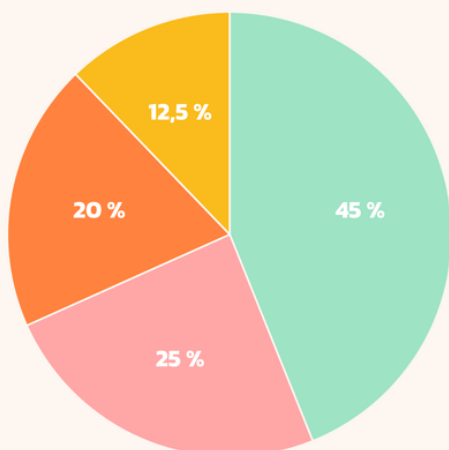
Évaluation donnée par les bénéficiaires aux bilans de compétences Sensei sur plus de 400 répondants sur Mon Compte Formation.

Pour voir le détail, cliquer [ici](#)

Les évolutions concrètes à 6 mois après le bilan de compétences

Sensei

Enquête réalisée par Sensei 6 mois après le bilan, sur 420 répondants (2026).



45 %

ont développé de nouvelles compétences

25 %

reconversion ou changement de secteur ou de métier

20 %

ont vu leur quotidien professionnel évoluer sans changer d'employeur

12,5 %

ont décroché un nouvel emploi dans les 6 mois

Les financements possibles pour un bilan de compétences

Notre objectif : aider 100% de nos bénéficiaires à trouver des solutions de financement pour leur projet professionnel.

Sensei vous accompagne pas à pas dans le financement de vos bilans de compétences.

Les financements propres

France Travail

L'AGEFIPH

Le FAF

Les transitions Pro

OPCO

Mon Compte Formation (CPF)

Mais le plus simple,
c'est de prendre directement
rendez-vous avec l'un de nos
conseillers, qui vous guidera lors de
toutes ces étapes

Personne de référence

Pour toutes questions relatives au
bilan de compétences, contactez :
contact@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr

Comment nous contacter ?

Nos Bureaux

60 rue Jacques Cellier
73100 Grésy-sur-Aix

Par Mail

contact@sensei-france.fr

Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

EURL au capital social de 139500€
RCS Thonon 832 142 053
72 rue G. De Mestral
74160 ARCHAMPS

Directeur de publication : Davy Depaix